



109, Rue Tête d'Or  
69006 Lyon

SAS au capital de 5 986 008 €  
RCS : 351 497 649



44 Quai Charles de Gaulle,  
69006 Lyon

SAS au capital de 2 297 184 €  
RCS : 632 013 843

## **BOIRON**

# **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

## **BOIRON**

Société anonyme  
RCS : Lyon 967 504 697

# **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société BOIRON,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BOIRON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1.1 Principes comptables généraux » de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

## **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques

d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

## Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

## **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BOIRON par l'assemblée générale du 25 mai 2023 pour le cabinet Forvis Mazars et pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars était dans la quinzième année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la troisième année.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes


Forvis Mazars

Lyon, le 22 avril 2026

Signed by:  
  
6D723299586740F...  
Emmanuel Charnavel  
Associé

Grant Thornton

Lyon, le 22 avril 2026

Signed by:  
  
4B2D736D87454BD...  
Françoise Mechin  
Associée

# COMPTES ANNUELS

## États financiers

### Compte de résultat

La présentation des comptes a été modifiée en 2024 pour tenir compte du nouveau modèle de présentation introduit par le nouveau règlement ANC n° 2022-06, sans modification des règles d'affectation des produits et charges cf. paragraphe 1.

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL <i>(en milliers d'euros)</i>	Paragraphes	31/12/2025	31/12/2024
Ventes de marchandises		4 485	5 688
Production vendue		330 719	329 849
Montant net du chiffre d'affaires	2.1	335 203	335 537
Production stockée ou déstockée		68	(1 049)
Production immobilisée		4 411	3 277
Subventions		115	265
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	11-15	5 548	13 485
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		29	0
Autres produits	2.2	12 945	6 300
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>358 319</b>	<b>357 816</b>
Achats de marchandises		6 495	7 059
Variation de stocks marchandises		223	(40)
Achats de matières premières et autres approvisionnements		33 216	32 802
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		1 489	1 149
Autres achats et charges externes		101 239	97 485
Impôts, taxes et versements assimilés		8 125	8 569
Salaires	3-4	85 733	93 035
Cotisations sociales		42 113	42 753
Dotations aux amortissements sur immobilisations	8-9	24 003	23 919
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		0	0
Dotations aux dépréciations sur actifs circulants	11	7 232	3 772
Dotations aux provisions		2 702	1 168
Autres charges	2.2	13 739	11 678
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		32	0
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>326 341</b>	<b>323 348</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>31 979</b>	<b>34 468</b>
Produits des participations		6 830	7 858
Produits des valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		463	1 190
Reprises sur provisions et dépréciations financières	10	5 284	8 947
Différences positives de change		5 909	3 928
Produits sur cessions d'immobilisations financières		0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		1 074	934
<b>Total des produits financiers</b>		<b>19 560</b>	<b>22 857</b>
Dotations aux provisions et dépréciations financières	10	3 249	4 838
Intérêts et charges assimilées		1 262	1 345
Différences négatives de change		6 052	4 096
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		0	0
<b>Total des charges financières</b>		<b>10 563</b>	<b>10 279</b>
<b>Résultat financier</b>	5	<b>8 997</b>	<b>12 577</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>40 976</b>	<b>47 045</b>
<b>Total des produits exceptionnels</b>	9-15	<b>17 314</b>	<b>11 437</b>
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	9-15	<b>44 135</b>	<b>41 484</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	7	<b>(26 821)</b>	<b>(30 047)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise et intéressement		6 160	6 081
Impôts sur les bénéfices		8 326	788
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>(331)</b>	<b>10 129</b>

## Bilan

La présentation des comptes a été modifiée en 2024 pour tenir compte du nouveau modèle de présentation introduit par le nouveau règlement ANC n° 2022-06, sans modification des règles d'affectation des actifs et passifs cf. paragraphe 1.

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Paragraphes	Brut	Amortissements et provisions	31/12/2025 net	31/12/2024 net
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>8</b>	<b>214 123</b>	<b>122 850</b>	<b>91 273</b>	<b>90 228</b>
Brevets, licences, marques		3 457	3 392	65	65
Logiciels informatiques		125 801	108 944	16 857	18 595
Droits au bail et fonds commerciaux		72 620	10 514	62 106	62 106
Immobilisations incorporelles en cours		12 244	-	12 244	9 462
Avances et acomptes sur immobilisations		-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>9</b>	<b>419 661</b>	<b>313 514</b>	<b>106 148</b>	<b>115 666</b>
Terrains et agencements		43 874	24 781	19 093	20 418
Constructions		190 264	145 667	44 597	49 784
Installations techniques, matériels et outillages		156 619	124 992	31 627	35 613
Autres immobilisations corporelles		19 731	18 073	1 658	1 625
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		9 173	-	9 173	8 226
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>10</b>	<b>146 654</b>	<b>45 296</b>	<b>101 357</b>	<b>98 729</b>
Titres de participation		124 705	42 796	81 910	79 234
Créances rattachées à des participations		0	-	0	1 823
Prêts		16	-	16	1 083
Autres immobilisations financières		21 932	2 501	19 431	16 588
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>780 438</b>	<b>481 660</b>	<b>298 778</b>	<b>304 623</b>
<b>STOCKS</b>	<b>11</b>	<b>69 883</b>	<b>7 151</b>	<b>62 732</b>	<b>67 822</b>
Matières premières et autres approvisionnements		15 624	1 048	14 576	16 582
En-cours de production		10 287	1 694	8 592	9 171
Produits finis		37 113	2 222	34 891	35 328
Marchandises		6 859	2 187	4 673	6 741
Avances et acomptes versés sur commandes		3 319	115	3 203	1 416
<b>CRÉANCES</b>	<b>12</b>	<b>89 601</b>	<b>190</b>	<b>89 411</b>	<b>83 616</b>
Clients et comptes rattachés		49 269	190	49 079	50 265
Autres créances		35 530	-	35 530	29 303
Charges constatées d'avance		4 802	-	4 802	4 048
<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS</b>	<b>13</b>	<b>65 862</b>	<b>0</b>	<b>65 862</b>	<b>54 514</b>
Autres titres		55 198	-	55 198	26 924
Instruments financiers à terme et jetons détenus		147	-	147	
Disponibilités		10 517	-	10 517	27 591
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>228 662</b>	<b>7 457</b>	<b>221 208</b>	<b>207 368</b>
Écarts de conversion actif		110	0	110	25
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 009 210</b>	<b>489 116</b>	<b>520 096</b>	<b>512 017</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Paragraphes</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>320 742</b>	<b>331 448</b>
Capital social		17 545	17 545
Primes liées au capital social		79 876	79 876
Réserve légale		2 201	2 201
Autres réserves		212 506	212 506
Report à nouveau		8 614	19 320
<b>RÉSULTAT DE LA PÉRIODE</b>		<b>(331)</b>	<b>10 129</b>
Subventions d'investissements		0	0
Provisions réglementées		35 819	37 995
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>14</b>	<b>356 230</b>	<b>379 572</b>
Provisions pour risques		1 577	1 268
Provisions pour charges		54 847	32 207
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>15</b>	<b>56 424</b>	<b>33 475</b>
Emprunt obligataire		-	-
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		7 688	88
Instruments financiers à terme		-	430
Emprunts et dettes financières divers		34	34
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		789	219
Fournisseurs et comptes rattachés		30 817	28 442
Dettes fiscales et sociales		38 831	38 014
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 458	1 948
Autres dettes		25 563	29 074
Produits constatés d'avance		238	455
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>16</b>	<b>107 418</b>	<b>98 704</b>
Écarts de conversion passif		24	265
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>520 096</b>	<b>512 017</b>

## Tableau de flux de trésorerie

La présentation des comptes a été modifiée en 2024 pour tenir compte du nouveau modèle de présentation introduit par le nouveau règlement ANC n° 2022-06, sans modification des règles d'affectation des flux cf. paragraphe 1.

Tableau de financement social	31/12/2025	31/12/2024
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>	<b>53 099</b>	<b>45 750</b>
Résultat net (avant répartition)	(331)	10 129
Dotations et reprises d'amortissements	21 915	22 817
Dotations et reprises de provisions	24 246	9 012
Résultat sur cessions d'éléments d'actif	(1 011)	9 670
Subventions d'investissement rapportées au résultat	-	-
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>44 818</b>	<b>51 628</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>8 281</b>	<b>(5 878)</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'investissement</b>	<b>(13 614)</b>	<b>(21 132)</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et financière	(25 790)	(27 630)
Cessions d'immobilisations	10 665	6 566
Variation des dettes sur immobilisations	1 510	(68)
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations financières</b>	<b>(35 307)</b>	<b>(22 941)</b>
Dividendes versés aux actionnaires	(20 835)	(23 439)
Augmentation de capital	-	-
Émission emprunt	-	-
Remboursement emprunt	-	-
Variation des comptes courants financiers	(14 473)	498
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>4 177</b>	<b>1 677</b>
Trésorerie à l'ouverture	53 997	52 320
Trésorerie à la clôture	58 174	53 997

# Annexe aux comptes sociaux

## PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

BOIRON SA est une société anonyme de droit français. Son activité principale est la fabrication et la commercialisation de médicaments homéopathiques.

Son siège social est situé 2, avenue de l'Ouest Lyonnais, 69510 Messimy, France.

Au 31 décembre 2025, BOIRON SA établit les comptes consolidés de l'ensemble du Groupe.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les comptes sociaux ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 2 avril 2026.

## Principaux évènements de l'exercice 2025

- Le chiffre d'affaires de BOIRON SA reste stable à 335 203 K€, on constate une légère diminution de 334 K€ par rapport à 2024. En France, la baisse des ventes de médicaments homéopathiques à nom commun, malgré la progression des spécialités, entraîne un léger recul du chiffre d'affaires. L'export direct diminue de 2,1%, tandis que les ventes réalisées auprès de nos filiales demeurent stables.

## Évolution de la gouvernance du Groupe

- Le Conseil d'Administration des Laboratoires BOIRON, réuni le 11 décembre 2024 sous la présidence d'Anabelle Flory-Boiron, a nommé, sur proposition de Thierry Boiron, Pascal Houdayer Directeur Général, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Thierry Boiron reste à ses côtés, à la fois en tant que Président de BOIRON DÉVELOPPEMENT pour l'ensemble des orientations et décisions stratégiques, et comme Directeur Général Délégué de BOIRON SA pour animer certaines missions spécifiques. En tant que Directeur Général, Pascal Houdayer est directement rattaché au Conseil d'Administration de la société dont il devient membre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## Autres évènements

- Le 21 novembre 2024, les Laboratoires BOIRON ont présenté aux partenaires sociaux ainsi qu'au Conseil d'Administration un nouveau projet de réorganisation. Dans ce cadre, au second semestre 2025, quatre établissements de distribution – Clermont-Ferrand, Dijon, Reims et Antibes (Sophia-Antipolis) – ont été fermés, ainsi que sept préparatoires rattachés à différents sites de distribution.
- L'analyse effectuée dans le cadre de la signature d'un nouvel accord début 2026 a conduit à traiter les accords postérieurs à l'emploi (APR) au 31 décembre 2025 comme des avantages à long terme, et non plus comme des avantages postérieurs à l'emploi. Cela a conduit à constater en provision pour risques le montant de l'engagement (précédemment constaté en engagements hors bilan). L'impact au 31 décembre 2025 s'élève à 32 217 K€ ; il a été constaté en totalité en charges exceptionnelles cf. paragraphe 1.7.

## 1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 1.1 Principes comptables généraux

Dans l'objectif de présenter une image fidèle, les comptes annuels de l'exercice ont été établis :

- en respectant les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité,
- conformément aux hypothèses de base suivantes :
  - de continuité de l'exploitation,
  - de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  - d'indépendance des exercices,
- conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du règlement ANC 2020-09 du 4 décembre 2020 relatif au Plan Comptable Général,

- et conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifié par le règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023, relatifs à la modernisation des états financiers et à leurs modalités d'application, l'entité a appliqué ces nouvelles règles pour la première fois à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable au sens des articles 831-2 et 831-3 du PCG. En conséquence, l'annexe ci-dessous présente l'impact de ce changement sur les principaux postes des états financiers.

### **Référentiel comptable appliqué**

Les comptes ont été établis conformément au règlement ANC n° 2014-03, modifié par les règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 sur la présentation des états financiers, applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **Nature des changements introduits**

Les principaux changements résultant de l'application de ces règlements portent notamment sur :

D'une part de nouveaux modèles de présentation des états financiers (bilan, compte de résultat et tableaux de flux de trésorerie).

D'autre part, une affectation différente de certains produits et charges. Ainsi :

- Le résultat exceptionnel est plus restrictif. Il est désormais limité aux produits et charges liés à des événements majeurs et inhabituels. L'impact de la réorganisation demeure un élément exceptionnel. La plus-value de cession de l'établissement de Clermont-Ferrand a également été classée en produit exceptionnel (cf. paragraphe 6).
- Les transferts de charges sont désormais constatés en diminution des charges correspondantes. Ils étaient précédemment comptabilisés en reprises sur provisions et transfert de charges. En 2024, les transferts de charges restent comptabilisés en Reprises sur provisions pour un montant de 4 945 K€. À partir de 2025, les transferts de charges sont supprimés et imputés directement en diminution des charges, principalement des Charges de personnel, pour un montant de 5 840 K€.
- La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques, sous réserve de la réévaluation de 1976. Postérieurement à cette date, aucune réévaluation n'a été constatée dans les comptes.

L'application de ce règlement a été traitée comme un changement de méthode. Les états de synthèse 2024 (bilan et compte de résultat) ont été présentés à titre comparatif selon les nouveaux modèles, sans modification des règles d'affectation.

Les tableaux de correspondance entre les règles d'affectation 2024 et les nouvelles règles sont présentés ci-après :

#### **• Résultat d'exploitation :**

En 2024, les transferts de charges étaient comptabilisés dans la rubrique *Reprises sur provisions et transferts de charges*, conformément au modèle de présentation alors en vigueur. À partir de 2025, cette catégorie disparaît : les transferts de charges sont désormais imputés en diminution des charges concernées, principalement les salaires et charges sociales, pour un montant de 5 840 K€.

#### **• Résultat financier :**

En 2024, le résultat net financier s'élevait à un produit de 12 577 K€. Avec le nouveau modèle, la moins-value de cession des titres ABBI (9 677 K€) serait reclassée en résultat financier. Le résultat net financier retraité s'élèverait alors à 2 901 K€.

#### **• Résultat exceptionnel :**

En 2024, le résultat net exceptionnel affichait une perte de 30 047 K€. Selon la nouvelle présentation, la moins-value sur les titres ABBI serait exclue du résultat exceptionnel, tout comme les plus ou moins-values sur les cessions corporelles et incorporelles et les autres charges exceptionnelles. Le résultat net exceptionnel retraité s'élèverait ainsi à une perte de 20 442 K€.

## **1.2 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Ce dernier correspond à la valeur nominale historique des actifs incorporels, excepté pour ceux issus de la fusion avec DOLISOS, qui ont été apportés à leur valeur réelle.

L'activation des coûts d'emprunts ne concerne aucune des immobilisations incorporelles.

#### **• Frais de recherche et de développement :**

Les dépenses de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été supportées. La société immobilise les frais de développement lorsque les critères d'activation sont respectés. En pratique, les frais de développement activés correspondent aux frais liés à des logiciels informatiques (cf. infra).

- **Brevets, licences et marques :**

Les dépenses liées aux brevets et licences déposés par la société ne sont pas immobilisées. Seuls les brevets acquis sont classés dans cette rubrique. Ces derniers sont amortis sur vingt ans. Les concessions de brevets, ne remplissant pas les critères de pleine propriété, ne sont pas immobilisées. Les marques qui figurent à l'actif sont des marques acquises ou valorisées à l'occasion d'opérations d'apports ou de fusions. Elles ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée de vie n'étant pas programmée dans le temps. Un test de dépréciation est mis en œuvre à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié (notamment baisse significative des ventes de produits distribués sous la marque). Le test est réalisé sur la base d'une approche multicritères (rentabilité, chiffre d'affaires).

- **Logiciels informatiques :**

La société a appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 les dispositions du nouveau règlement ANC 2023-05 du 10 novembre 2023 sur les dépenses liées aux solutions informatiques, qui en pratique sont proches des règles appliquées précédemment. Les dépenses de logiciels à usage interne sont immobilisées lorsqu'elles concernent des projets informatiques importants, dès lors qu'ils présentent une forte probabilité de réussite technique et d'obtention d'avantages économiques futurs. Seules les dépenses de développement internes et externes (qui concernent les frais d'analyse organique, les frais de programmation, de tests et jeux d'essais, et les frais de documentation destinée à l'utilisateur) sont activées.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée d'un à huit ans à compter de la date d'acquisition, lorsqu'ils sont acquis ou de leur date de mise en service, lorsqu'ils sont développés en interne. Les logiciels de gestion intégrés de type ERP, compte tenu de leur importance opérationnelle et de leur durée probable d'utilisation, sont amortis sur une durée de huit ans. La mise en service des projets importants est effectuée par lots, lorsque l'utilisation de chaque lot est indépendante.

- **Fonds commerciaux :**

Les fonds commerciaux figurant à l'actif ne sont pas amortis, car la société n'a pas identifié de durée limitée prévisible à leur exploitation (durée d'utilisation non limitée).

- **Malis techniques :**

La société avait opté en 2016 pour ne pas retraiter l'affectation extra-comptable des malis techniques existant au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les malis étaient affectés précédemment au fonds commercial. L'analyse effectuée dans le cadre de l'application du règlement de l'ANC n° 2018-06 (cf. supra) en 2016 avait confirmé une durée d'utilisation non limitée pour les malis techniques comme pour les fonds commerciaux.

Les fonds commerciaux acquis et les malis techniques affectés aux fonds commerciaux, font donc l'objet de tests de dépréciation chaque année à la clôture de l'exercice, même en l'absence d'indice de perte de valeur, par rapport à la valeur d'usage (flux actualisés de trésorerie).

Les tests sont effectués en tenant compte de la manière dont les fonds commerciaux sont suivis en interne. Ainsi, les fonds commerciaux qui ne sont plus suivis distinctement, et sont devenus fongibles, sont testés au niveau auquel ils sont suivis par la Direction.

### 1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, hors apports de DOLISOS, sont évaluées à leur coût d'achat majoré des frais accessoires selon les critères déterminés par la réglementation ANC 2015-06 et 07 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations issues de la fusion avec DOLISOS ont été apportées à leur valeur réelle. La valeur d'apport a ainsi été enregistrée comme la valeur brute des immobilisations correspondantes et un nouveau plan d'amortissement, conforme à la réglementation et à la pratique de BOIRON, a été déterminé.

L'activation des coûts d'emprunts ne concerne aucune des immobilisations corporelles.

La société a opté pour la constatation en charges des frais d'acquisition des immobilisations (droit de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes) et non l'intégration dans le prix de revient des immobilisations concernées.

Les éléments de l'actif immobilisé suivent l'approche par composants : ils sont répartis entre immobilisations décomposables (structure et composants identifiés distinctement en tant qu'immobilisations amortissables sur des durées d'utilisation propres) et non décomposables.

La société n'a pas de dépense de gros entretien ou de grande révision, n'évoluant pas dans un secteur d'activité concerné par ce type de dépenses. Lorsque leur durée d'utilisation attendue est supérieure à un an, les pièces de rechange et de sécurité significatives sont immobilisées.

Les plans d'amortissement sont déterminés selon la durée d'utilité des actifs correspondants pour l'entreprise, en fonction de la consommation des avantages économiques attendus et des conditions probables d'utilisation des biens.

Les différences entre les amortissements économiques et les amortissements fiscaux sont constatées en amortissements dérogatoires, les soldes à la clôture sont présentés dans une rubrique distincte des capitaux propres et les variations sont constatées en résultat exceptionnel.

Les durées de vie retenues dans le calcul des amortissements sont les suivantes ; elles sont inchangées par rapport à l'exercice précédent :

Éléments d'actif	Amortissements	
	Économiques	Fiscaux
Constructions gros œuvres	30 ans	20 ans
Constructions autres composants	20 ans	20 ans
Agencements des constructions	10 ans	10 ans
Matériel industriel	12 ans	8 ans
Matériel de bureau, informatique, roulant	3 à 5 ans	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans	10 ans

## 1.4 Immobilisations financières

### • **Titres de participation :**

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des frais d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle des titres devient inférieure à leur valeur d'inscription à l'actif. La valeur actuelle est appréciée en tenant compte de la valeur vénale (disponible en cas de transaction comparable récente), et de la valeur d'usage, appréciée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, selon des modalités proches de celles retenues dans les comptes consolidés pour les tests de dépréciation des actifs non courants. Sauf situations exceptionnelles, la valeur actuelle est au moins égale à la situation nette de la société.

### • **Actions auto-détenues :**

Les actions auto-détenues sont présentées au bilan en immobilisations financières.

La valeur actuelle des actions auto-détenues est égale au cours moyen du mois de décembre. À la clôture, une comparaison est effectuée entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur actuelle. Cette comparaison peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice ; elles sont comptabilisées sous forme d'une dépréciation.

## 1.5 Stocks

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2015-06, la société n'a pas retenu l'option d'intégrer des frais financiers de la période de fabrication dans la valorisation des stocks.

Les stocks des matières premières, des marchandises et des approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires.

Le coût des matières premières, des marchandises et des approvisionnements a été valorisé suivant la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks des produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué des consommations et des charges directes et indirectes de production, dont les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur réalisable d'un article en stock est inférieure à son coût. Dans le cas où la valeur de réalisation ne peut être déterminée, des indices de pertes de valeur sont pris en compte, comme la rotation ou l'obsolescence des produits.

## 1.6 Créances et dettes

### • **Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :**

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de change du jour de la transaction. Les écarts de change entre le cours de règlement et le cours de la date de transaction sont constatés en résultat d'exploitation ou en résultat financier, en fonction de la nature des créances et des dettes dans le respect du règlement de l'ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères non dénouées à la clôture de l'exercice sont converties au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en écarts de conversion à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

Ces principes s'appliquent que les créances et les dettes soient couvertes ou non.

Le traitement des couvertures des créances et dettes libellées en monnaies étrangères est expliqué au paragraphe 1.8.

Une dépréciation est constatée lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture de l'exercice sont inférieurs à leur valeur comptable. L'analyse du risque client est réalisée au cas par cas dans le cas des clients douteux, et dans le cadre des autres clients en tenant compte d'une probabilité de défaillance et d'une probabilité de pertes en cas de défaut de paiement. Les probabilités sont estimées en tenant compte de critères tels que la situation financière du client, l'ancienneté de la créance ou l'existence d'un litige.

Les provisions sont constituées en tenant compte des garanties reçues, le cas échéant.

- **Comptes courants :**

Une provision est constatée lorsque les perspectives de règlement attendues sont inférieures à la valeur comptable.

## 1.7 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque BOIRON a une obligation à l'égard d'un tiers, obligation dont le montant peut être estimé de façon fiable et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions couvrent les provisions pour réorganisation, les litiges sociaux et commerciaux, les provisions pour retours de marchandises, les provisions destinées à couvrir des actions en cours sur les risques fiscaux et autres procédures, les provisions pour pertes de change et les provisions pour avantages long terme (gratification versée aux salariés à l'occasion de la remise des médailles du travail, accords de préparation à la retraite).

Dans le cas de réorganisations conduisant à une restructuration, une obligation est constituée dès lors que la réorganisation a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé à échéance déterminée ou d'un début d'exécution.

La société ne comptabilise pas les engagements de retraite, à l'exception de la provision apportée dans le cadre de la fusion de DOLISOS en 2005 et des cotisations versées à un fonds et constatées en charges l'année de leur versement. Le montant de la provision apportée a été figé, conformément à la réglementation comptable et repris en résultat lors du départ des salariés.

L'engagement indiqué en annexe est calculé selon les dispositions de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC, modifiée par la décision du 5 novembre 2021. BOIRON a opté, à compter de 2021, et compte tenu des caractéristiques de la convention collective applicable, de répartir le montant des droits sur la période de services pour laquelle le salarié acquiert des droits et non plus, comme précédemment, au prorata de l'ancienneté acquise sur l'ancienneté totale. Compte tenu de l'existence de plafonds des droits, le changement a conduit à réduire le montant de l'engagement (la date de début de constitution de provision est différée).

La quote-part des engagements que la société s'est engagée à verser conventionnellement aux salariés compris dans le PSE et répondant à certains critères ont été constatés au sein de la provision pour réorganisation, car cette mesure s'inscrit dans le cadre de la résiliation des contrats de travail des salariés telle que définie dans le PSE, et l'obligation est considérée comme certaine à la date de clôture. La fraction du fonds que la direction a décidé d'affecter au versement des indemnités lors du départ en retraite des salariés concernés est constatée en produit à recevoir à la clôture de l'exercice. La dotation de la provision et le produit à recevoir ont été constatés en résultat exceptionnel.

Le montant de l'engagement total net de la provision, comptabilisée au titre de DOLISOS, résiduelle et nette de la juste valeur des fonds versés auprès d'un organisme externe, est communiqué en engagements hors bilan au paragraphe 15.5.

En créant, dès 1976, un régime facultatif de préparation à la retraite, BOIRON a affirmé sa volonté de faciliter le passage de l'activité salariée vers la retraite, par le biais d'une réduction progressive du temps de travail, sans diminution de salaire.

Le Groupe n'a pas externalisé le financement de l'APR.

Les salariés et l'entreprise ont confirmé leur intérêt vis-à-vis de cette période de transition offerte au moment de ce changement important dans les rythmes de vie, tant pour quitter progressivement des emplois à forte pénibilité que pour faciliter la transmission du savoir-faire des salariés en préparation à la retraite. Cet accord a permis également à l'entreprise de disposer d'une information précieuse quant à la date de départ des salariés bénéficiaires de ce régime et, par conséquent, d'organiser des remplacements.

Dans le contexte de la signature début 2026 d'un nouvel accord « Moments clés de la vie », constitutif d'un avantage long terme, venant remplacer l'Accord de Préparation à la Retraite (APR), les spécificités de l'accord APR historique ont été réexaminées. L'analyse a conduit à considérer les APR comme des avantages long terme et non plus comme des avantages postérieurs à l'emploi. Ainsi, une provision pour risques a été constatée à hauteur de l'engagement alors que celui-ci était indiqué en engagements hors bilan précédemment. L'impact calculé au 31 décembre 2025, soit un montant de 32 217 K€ a été constaté en résultat exceptionnel. Les variations de l'engagement portant sur le nouvel accord seront également comptabilisées en résultat dans les comptes sociaux des prochains exercices.

En 2025, les prestations payées s'élèvent à 2 929 K€ contre 2 880 K€ en 2024.

Les écarts actuariels 2025 ont un impact positif sur le résultat de 2 984 K€ dû à l'augmentation du taux d'actualisation (3,85% en 2025 contre 3,40% en 2024).

De plus et conformément à la réglementation en vigueur concernant les avantages long terme, une provision est constatée pour tenir compte des gratifications à verser au titre des médailles du travail.

Les écarts actuariels et changements de méthodes liés aux avantages long terme sont constatés intégralement en résultat.

## 1.8 Instruments financiers

Conformément à la recommandation de l'ANC 2015-05 et aux principes définis dans le Plan Comptable Général (art. 372-1s), la société comptabilise les variations de valeur des contrats d'instruments financiers à terme à la clôture de l'exercice (essentiellement ventes à terme de devises dans le cadre de la politique de couverture de change des ventes en devises du Groupe, et dans le cadre de la couverture de prêts et de dividendes, cf. paragraphe 19.3) comme suit, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- le principe général est que les impacts des instruments financiers qui répondent aux critères de couverture définis par le règlement sont constatés de manière symétrique par rapport à l'élément couvert, dès lors que les critères de couverture définis par le règlement sont respectés,
- les variations de juste valeur liées aux opérations de couverture de flux de trésorerie ne sont pas constatées en résultat à la clôture,
- les variations de juste valeur des opérations de couverture de créances et dettes en devises sont présentées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, comme explicité dans le paragraphe 1.6, en pertes et produits de change, dans la mesure où ces instruments sont négociés sur un marché organisé dont la liquidité peut être considérée comme assurée. Les variations de juste valeur sont constatées de manière symétrique aux opérations couvertes,
- à la clôture de l'exercice, les gains latents sur les opérations couvertes viennent en diminution de la perte de change latente sur les éléments couverts. Seule la perte de change nette sur l'opération couverte est constatée, en tenant compte des gains latents sur les opérations de couverture. Les éventuels gains latents nets sur les opérations de couverture ne sont pas constatés,
- le Groupe a opté pour ne pas constater spécifiquement les reports déports sur les opérations à terme.

Sur les exercices présentés, les instruments dérivés de change en cours correspondent uniquement à des couvertures de juste valeur et non de flux de trésorerie. Il n'existe pas d'instrument financier ne répondant pas aux critères de couverture.

La présentation de l'exposition au risque de change et de la stratégie en matière de couverture, ainsi que les positions des instruments de couverture en cours au 31 décembre 2025 sont mentionnées au paragraphe 19.5.

## 1.9 Crédits d'impôt et remboursement d'impôt

Le Crédit d'Impôt Recherche et le crédit mécénat sont comptabilisés en diminution de l'impôt sur les bénéfices. Il est imputé sur l'impôt dû au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été exposées.

# 2 PRODUITS D'EXPLOITATION

## 2.1 Chiffre d'affaires

La répartition des ventes par activité est la suivante :

	2025			2024	Variation
	CA France	CA Export	Total	Total	%
Activité pharmaceutique	197 356	125 839	323 195	323 707	-0,2%
Activité non pharmaceutique	5 059	6 949	12 008	11 831	1,5%
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>202 415</b>	<b>132 788</b>	<b>335 203</b>	<b>335 537</b>	<b>-0,1%</b>

Les produits sont comptabilisés dès lors que :

- il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise,
- leur montant peut être estimé de façon fiable,
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente soit recouvré.

L'essentiel du chiffre d'affaires correspond à la vente de produits homéopathiques.

En pratique, le chiffre d'affaires est constaté à la date de livraison des produits.

Les remises accordées aux groupements et pharmaciens sont présentées en diminution du chiffre d'affaires.

Comme indiqué au paragraphe 1.7, une provision est constituée au titre des retours de marchandises et des gracieux, en provisions pour risques et charges.

## 2.2 Autres produits/autres charges

	2025	2024	Variation
<b>Autres produits</b>	<b>12 945</b>	<b>6 300</b>	<b>105,5%</b>
Redevances	105	115	-8,6%
Gains de change sur opérations commerciales	1 943	883	119,9%
Produits divers	10 898	5 302	105,5%
<b>Autres charges</b>	<b>(13 739)</b>	<b>(11 678)</b>	<b>17,6%</b>
Redevances	(6 292)	(5 009)	25,6%
Pertes de change sur opérations commerciales	(1 864)	(1 484)	25,6%
Charges diverses	(5 583)	(5 185)	7,7%

La mise en œuvre du règlement ANC n°2022-06 n'a pas eu de modification sur cette note.

Les produits divers correspondent d'une part aux remboursements des indemnités de départ à la retraite en 2024 par notre fonds BNP Cardif pour un montant de 2 893 K€ (contre 2 851 K€ en 2024), et d'autre part à des ajustements prix de transfert intra-groupe conformément aux dispositions contractuelles pour un montant de 6 325 K€.

Les charges diverses correspondent principalement à des ajustements prix de transfert intra-groupe conformément aux dispositions contractuelles.

## 3 RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Ces rémunérations sont constituées des sommes effectivement versées par la société mère aux personnes qui sont à la clôture ou qui ont été dirigeants, administrateurs et/ou mandataires sociaux, au cours de l'exercice clos.

Le total des revenus bruts 2025 s'élève à 2 241 K€ (contre 2 068 K€ en 2024) et se décompose en :

- rémunérations fixes : 1 816 K€,
- rémunérations variables : 121 K€ (elles intègrent l'intéressement, la participation, la prime d'intéressement basée sur le résultat opérationnel du Groupe et sur deux critères extra-financiers et enfin l'abondement au PEE et PERCO),
- honoraires et droits d'auteurs : 0 K€,
- rémunérations allouées aux membres du Conseil : 265 K€,
- avantages en nature : 39 K€.

Il n'y a ni avance, ni crédit alloué aux membres des organes d'administration et de direction, ni avantage visé par la loi TEPA, alloué aux membres de la Direction.

Pour information, les avantages long terme s'élèvent à 268 K€ (médaille du travail : 61 K€ et APR : 207 K€) et les engagements hors bilan liés aux organes d'administration et de direction sont constitués des avantages postérieurs à l'emploi pour 423 K€.

A noter que dans le contexte de la signature début 2026 d'un nouvel accord « Moments clés de la vie », constitutif d'un avantage long terme, venant remplacer l'Accord de Préparation à la Retraite (APR), les spécificités de l'accord APR historique ont été réexaminées. Il a semblé plus adapté de comptabiliser en charge l'engagement APR pour sa totalité au 31 décembre 2025.

## 4 EFFECTIF

### 4.1 Effectif moyen

Les groupes de niveaux sont définis selon la grille de classification de la Convention Nationale de l'Industrie Pharmaceutique. La catégorie cadres correspond essentiellement à la catégorie 3.

	31/12/2025	31/12/2024
Ensemble 1 (groupes 1 à 3)	446	505
Ensemble 2 (groupes 4 et 5)	797	801
Ensemble 3 (groupes 6 à 11)	502	491
<b>Total effectif physique</b>	<b>1 745</b>	<b>1 797</b>
<b>Total effectif en équivalent temps plein</b>	<b>1 685</b>	<b>1 733</b>

### 4.2 Effectif fin d'année

À titre d'information, l'effectif au 31 décembre 2025 est le suivant :

	31/12/2025	31/12/2024
Ensemble 1 (groupes 1 à 3)	428	495
Ensemble 2 (groupes 4 et 5)	768	803
Ensemble 3 (groupes 6 à 11)	504	497
Effectif inclus dans le PSE	157	81
<b>Total effectif physique</b>	<b>1 857</b>	<b>1 876</b>
<b>Total effectif en équivalent temps plein</b>	<b>1 796</b>	<b>1 807</b>

## 5 RÉSULTAT FINANCIER

	31/12/2025	31/12/2024
Produits de participation	5 106	6 519
Revenus sur autres formes de participations	1 724	1 339
Autres intérêts et produits assimilés	463	1 190
Reprises de provisions pour dépréciation des participations	2 476	2 613
Reprises de provisions pour risques et charges	2 807	6 335
Différences positives de change	5 909	3 928
Produits de cession d'immobilisations financières	-	-
Produits sur cession de VMP et instruments de trésorerie	1 074	934
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>19 560</b>	<b>22 857</b>
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations	(1 117)	(1 811)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2 132)	(3 027)
Intérêts et charges assimilées	(1 262)	(1 345)
Différences négatives de change	(6 052)	(4 096)
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-	-
Charges sur cessions de VMP et instruments de trésorerie	-	-
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>(10 563)</b>	<b>(10 279)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>8 997</b>	<b>12 577</b>

Les comptes comparatifs 2024 sont présentés selon le nouveau modèle de présentation introduit par le règlement ANC n° 2022-06. (cf. Règles et méthodes comptables 1.1)

Les produits de participation correspondent aux dividendes perçus des filiales. Le détail par filiale est donné dans le tableau des filiales et participations (cf. paragraphe 4.3.3).

Le résultat net de change correspond à une perte de 143 K€.

En 2025, les autres produits financiers concernent principalement des intérêts sur dépôt à terme et comptes rémunérés et s'élèvent à 463 K€ (contre 1 190 K€ en 2024).

Les reprises de provisions en 2025 se composent d'une part de la reprise sur les titres de participation avec notamment :

- Une reprise partielle de la provision de BOIRON Brésil, BOIRON Pologne et BOIRON Belgique pour respectivement 992 K€, 550 K€ et 325 K€
- Une reprise totale de la provision de BOIRON Asie pour un montant de 500 K€.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation en 2025 s'élèvent à 1 117 K€, essentiellement sur BOIRON Colombie pour 919 K€.

Les dotations aux provisions pour risques et charges s'élèvent à 2 132 K€, dont une provision pour dépréciation des actions propres pour 1 875 K€ et une dotation de provision de 256 K€ sur les titres de placement FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation).

## 6 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2025	2024
<b>Autres charges exceptionnelles</b>	<b>(8 763)</b>	<b>(6 438)</b>
<b>Autres produits exceptionnels</b>	<b>735</b>	<b>1 681</b>
<b>Plus/moins-values nettes sur immobilisations</b>	<b>1 014</b>	<b>(9 670)</b>
• Plus/moins-values sur immobilisations corporelles	1 014	6
• Plus/moins-values sur immobilisations incorporelles	-	-
• Plus/moins-values sur immobilisations financières	-	(9 677)
• Plus/moins-values sur actions auto-détenues	-	-
<b>Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises</b>	<b>(19 806)</b>	<b>(15 619)</b>
• Dotations aux amortissements et provisions réglementées nettes de reprises	2 177	1 100
• Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles sur immobilisations nettes de reprises	(170)	(255)
• Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles nettes de reprises	(21 812)	(16 465)
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(26 821)</b>	<b>(30 047)</b>

Les comptes comparatifs 2024 sont présentés selon le nouveau modèle de présentation introduit par le règlement ANC n° 2022-06. cf. Règles et méthodes comptables 1.1.

Les coûts de réorganisation comptabilisés en autres charges exceptionnelles pour l'exercice 2025 s'élèvent à 7 859 K€, contre 5 238 K€ en 2024.

Ces coûts ont fait l'objet d'une reprise de provision.

Par ailleurs, une reprise de provision non utilisée a été enregistrée concernant la provision de réorganisation liée au PSE 2024, pour un montant de 2 762 K€, résultant de l'ajustement de la provision constituée en 2024.

Les autres produits exceptionnels s'élèvent à 735 K€ et correspondent au remboursement du fonds des personnes du PSE en mesure d'âge.

L'établissement de Clermont-Ferrand, cédé en décembre 2025, a généré une plus-value nette de 1 014 K€.

Les dotations dérogatoires, nettes des reprises, représentent un produit de 2 259 K€, tandis que les dotations pour hausse des prix, nettes des reprises, correspondent à une charge de 82 K€.

Enfin, une dotation aux provisions pour charges exceptionnelles d'un montant de 32 217 K€ a été enregistrée fin 2025 lié au nouveau traitement de l'Accord de Préparation à la Retraite en avantages long terme (cf. paragraphe 1.7).

## 7 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Global	Courant	Exceptionnel
Résultat après intéressement, avant impôt et participation	10 079	36 899	(26 821)
Impôt sur les sociétés	8 326	7 018	1 308
Résultat après impôt et avant participation	1 752	29 881	(28 129)
Participation des salariés	2 083		
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>(331)</b>		

L'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice 2025 tient compte du Crédit d'Impôt Recherche de 607 K€ (653 K€ en 2024) et du crédit impôt mécénat de 298 K€ (302 K€ en 2024).

La société a appliqué la disposition de la loi Macron permettant aux entreprises qui acquièrent principalement entre le 15 avril 2015 et le 14 avril 2017, certains biens d'équipement amortissables, selon le mode dégressif, de déduire de leur résultat imposable 40% de la valeur d'origine de ces biens. La valeur de la déduction ainsi effectuée sur l'exercice 2025 est de 696 K€.

Le résultat exceptionnel comprend essentiellement l'impact de la provision pour de l'accord APR pour un montant de 32 217 K€.

## 8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2025
Brevets, licences, marques	3 457	-	-	-	3 457
Solutions informatiques	119 493	2 013	-	4 296	125 801
Fonds commerciaux	72 620	-	-	-	72 620
Immobilisations en cours et acomptes	9 462	7 184	-	(4 402)	12 244
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES</b>	<b>205 032</b>	<b>9 198</b>	<b>-</b>	<b>(106)</b>	<b>214 123</b>
Amortissements et provisions brevets, licences, marques	(3 392)	(157)	157	-	(3 392)
Amortissements et provisions solutions informatiques	(100 897)	(8 047)	-	-	(108 944)
Amortissements et provisions droits au bail	-	-	-	-	-
Amortissements et provisions fonds commerciaux	(10 514)	-	-	-	(10 514)
<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>(114 803)</b>	<b>(8 204)</b>	<b>157</b>	<b>-</b>	<b>(122 850)</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES</b>	<b>90 228</b>	<b>994</b>	<b>157</b>	<b>(106)</b>	<b>91 273</b>

- **Fonds commerciaux DOLISOS, LHF et l'activité BOIRON :**

Fonds commercial DOLISOS (49 414 K€) : consécutif à la fusion-absorption de DOLISOS en 2005.

Les activités de la société LHF (7 019 K€) et de DOLISOS sont totalement intégrées à celles de BOIRON SA dont elles sont désormais indissociables et indifférenciables.

- **Fonds commerciaux SIBOURG, DOLISOS SANTÉ ANIMALE, LABORATOIRE FERRIER et OROTAR :**

- Fonds commercial SIBOURG (1 356 K€) : consécutif à la fusion réalisée rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 1990 de BOIRON et des Laboratoires SIBOURG qui opéraient exclusivement sur Marseille et sa région.

- Fonds commercial DOLISOS SANTÉ ANIMALE (1 368 K€) : consécutif à la Transmission Universelle de Patrimoine réalisée le 2 mai 2007. Il comprend le fonds commercial DOLISOS SANTÉ ANIMALE pour 534 K€ transmis lors de la Transmission Universelle de Patrimoine et le mali technique pour 834 K€ correspondant à la différence entre la valeur comptable de la participation détenue dans la filiale et la quote-part de la situation nette à la date de l'opération. Ce mali a été affecté en totalité extra-comptablement au poste fonds commercial.

- Fonds commercial Laboratoires FERRIER (1 893 K€) : consécutif à la Transmission Universelle de Patrimoine réalisée le 2 août 2017. Il comprend le fonds commercial des Laboratoires FERRIER pour 88 K€ transmis lors de la Transmission Universelle de Patrimoine et le mali technique pour 1 805 K€ correspondant à la différence entre la valeur comptable de la participation détenue dans la filiale et la quote-part de la situation nette à la date de l'opération. Ce mali a été imputé en totalité dans un sous-compte du poste fonds commercial.
- Fonds commercial OROTAR acquis en 2021 pour un montant de 280 K€.
- Les projets informatiques et/ou logiciels ayant donné lieu à une mise en service en 2025 soutiennent différents processus de l'entreprise. Les mises en service les plus notables concernent du projet SYMPHONY (CRM) à travers le mise en œuvre de nouveaux lots et des évolutions sur les fonctionnalités déjà en service +1 936 K€ ainsi que du projet DIGITAL (évolution et mise en service de site web et notamment d'e-commerce) +907 K€.

Les immobilisations en cours et acomptes concernent exclusivement des projets informatiques. Les projets seront amortis à compter de la mise en service de chaque lot indépendant. Les principaux coûts engagés en 2025 liés aux projets en cours à la clôture de l'exercice concernent le programme BLOOM qui intègre notamment le remplacement de l'ERP Sage X3 par SAP S/4HANA ainsi que la mise en œuvre d'un PLM (Product Lifecycle Management) et d'un TMS (Transportation Management System) 2 745 K€.

Les immobilisations en cours au 31 décembre 2025 sont essentiellement liées aux solutions informatiques et notamment au projet de changement d'ERP. Elles seront mises en service principalement en 2026 et 2027.

La diminution des immobilisations en cours est essentiellement due à la mise en service de nouveaux lots et fonctionnalités du CRM SYMPHONY 1 191 K€.

Les autres diminutions sont essentiellement liées aux mises au rebut.

Comme indiqué au paragraphe 1.2, les fonds commerciaux et les malis techniques sont considérés comme des actifs à durée de vie non limitée et ne sont pas amortis.

La mise en œuvre des tests de dépréciation sur les fonds commerciaux, décrits au paragraphe 1.2, n'a pas conduit à constater de dépréciations sur les exercices présentés.

Les fonds commerciaux sont testés sur la base des fonds de commerce regroupés (cf. supra), conformément aux règles redéfinies au paragraphe 1.2 :

- DOLISOS, LHF et l'activité BOIRON,
- SIBOURG, DOLISOS SANTÉ ANIMALE et Laboratoires FERRIER.

Comme indiqué au paragraphe 1.2, les frais de développement (hors développements de logiciels) sont constatés en charges. Pour information, les frais de recherche et développement constatés en charges s'élèvent à 5 103 K€ en 2025, contre 6 062 K€ en 2024.

## 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2025
Terrains et agencements	43 960	283	(415)	46	43 874
Constructions et agencements	189 548	1 628	(1 028)	116	190 264
Matériel et outillage	154 495	2 633	(800)	291	156 619
Autres immobilisations corporelles	19 481	500	(474)	223	19 731
En-cours et acomptes	8 226	1 676		(729)	9 173
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES</b>	<b>415 710</b>	<b>6 721</b>	<b>(2 717)</b>	<b>(53)</b>	<b>419 661</b>
<b>Amortissements et provisions :</b>					
Terrains et agencements	(23 542)	(1 503)	263	-	(24 781)
Constructions et agencements	(139 764)	(6 897)	994	-	(145 667)
Matériel et outillage	(118 881)	(6 883)	772	-	(124 992)
Autres immobilisations corporelles	(17 857)	(687)	471	-	(18 073)
<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>(300 044)</b>	<b>(15 970)</b>	<b>2 500</b>	<b>-</b>	<b>(313 514)</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>	<b>115 666</b>	<b>(9 249)</b>	<b>(217)</b>	<b>(53)</b>	<b>106 148</b>

### Terrains, construction et agencements :

L'année 2025 a été marquée par la cession du site de Clermont-Ferrand impactant l'actif de 1 429 K€ (cf. paragraphe 6). Les acquisitions concernent principalement le site de Messimy pour 465 K€ et plus accessoirement les sites de Montévrain et Nantes.

### Matériel et outillage :

L'augmentation des immobilisations est relative à des acquisitions sur le site de Messimy pour 2 354 K€. Les immobilisations les plus significatives concernent un outillage de lavement pour les comprimés 385 K€ et la mise à jour du système d'exploitation des mélangeurs 196 K€. Le site de Montévrain, pour sa part, bénéficie de 548 K€ d'investissement.

### Autres immobilisations corporelles :

Les principales acquisitions concernent du matériel informatique pour le site de Messimy ainsi que le traitement d'eau purifiée « Stodaline ». Les fermetures des sites de Reims et de Clermont-Ferrand induisent des sorties pour 214 K€.

### En-cours et acomptes

Les entrées sur ce poste concernent les sites de :

- Messimy pour 962 K€ notamment en lien avec l'évolution logiciel de lignes de productions 533 K€ et la fourniture de nouveaux moules 388 K€).
- Marseille pour 389 K€ dans le cadre du réaménagement de l'établissement qui bénéficie d'un plus fort volume d'activité suite à la réorganisation 2025.
- Montévrain pour 746 K€ dont 512 K€ concernant une ligne de conditionnement en sachet.

La diminution de -729 K€ résulte de mises en service notamment pour le site de Messimy pour -654 K€

Les immobilisations corporelles encours au 31 décembre 2025 vont être essentiellement mises en service en 2026.

Aucun actif ne faisait l'objet, au 31 décembre 2025, de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

## 10 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2025
Titres de participation	123 389	3 240	(1 923)	-	124 705
Créances rattachées	1 824	5 507	(7 330)	-	0
Prêts	1 084	10	(1 077)	-	16
Autres immobilisations financières	19 763	2 173	(5)	-	21 932
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES</b>	<b>146 060</b>	<b>10 930</b>	<b>(10 335)</b>	<b>-</b>	<b>146 654</b>
Provisions sur titres	(47 331)	(3 249)	5 284	-	(45 296)
Provisions sur créances	-	-	-	-	-
<b>PROVISIONS</b>	<b>(47 331)</b>	<b>(3 249)</b>	<b>5 284</b>	<b>-</b>	<b>(45 296)</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES</b>	<b>98 729</b>	<b>7 681</b>	<b>(5 051)</b>	<b>-</b>	<b>101 357</b>

Le détail des titres de participation (brut et net) est donné dans le « tableau des filiales et participations » au paragraphe 4.3.3.

Les mouvements en 2025 des titres de participations sont liés à l'augmentation de capital de BOIRON Brésil pour 3 240 K€, puis la réduction de capital de BOIRON Suisse pour 1 923 K€.

Les mouvements sur les créances rattachées sont relatifs aux opérations de prêts de BOIRON SA auprès de BOIRON Brésil :

- remboursement d'un emprunt de 10 000 KBRL soit 1 823 K€ en mai 2025,
- mise en œuvre d'un nouvel emprunt de 35 000 KBRL soit 5 507 K€ en mai 2025 remboursé en décembre 2025.

Les variations sur les prêts correspondent d'une part à la conversion en action de l'emprunt obligataire convertible AVEXTRA pour un montant de 900 K€ en mai 2025 et d'autre part du solde du prêt 1% logement repris de DOLISOS SA pour un montant de 177 K€.

Les principales évolutions des autres immobilisations financières sont :

- l'acquisition de titres FCPI TURENNE, LBO et SIPAREX pour un montant de 1 273 K€. Le solde à la clôture des FCPI (Fonds commun de placement dans l'innovation) s'élève à 8 381 K€,
- en mai 2025, 900 K€ d'obligations ont été converties en actions AVEXTRA AG, le montant global présenté en autres immobilisations financières s'élève à un montant de 6 133 K€.

Les titres de participation ont été évalués à la clôture, conformément à la méthode décrite au paragraphe 1.4.

Les mouvements de provisions sur actifs financiers ont été détaillés au paragraphe 5.

## 11 STOCKS ET EN-COURS

	31/12/2024	Variation	Dépréciations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2025
Matières premières et autres approvisionnements	17 113	(1 489)			15 624
En-cours produits semi-ouvrés (PSO)	10 968	(681)			10 287
Produits finis	36 365	748			37 113
Marchandises	7 083	(223)			6 859
<b>STOCKS ET EN-COURS BRUTS</b>	<b>71 528</b>	<b>(1 645)</b>			<b>69 883</b>
Provisions pour dépréciation	3 706		7 151	(3 706)	7 151
<b>STOCKS ET EN-COURS NETS</b>	<b>67 822</b>	<b>(1 645)</b>	<b>7 151</b>	<b>(3 706)</b>	<b>62 732</b>

Les stocks nets ont diminué de 5 090 K€. Cette baisse s'explique principalement par la réduction des consommables de fabrication, des articles de conditionnement et des PSO. Les provisions pour dépréciation s'élèvent à 7 151 K€ au 31 décembre 2025. La variation de +3 445 K€ provient essentiellement des tests COVID (+1 019 K€) et des huiles CBD (+435 K€).

## 12 ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS

La ventilation des créances et comptes de régularisation actifs bruts est la suivante :

	31/12/2025	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an	31/12/2024
Clients et comptes rattachés	49 269	49 269	-	50 493
Clients douteux ou litigieux	335	335	-	338
Créances clients	48 934	48 934	-	50 155
Autres créances	35 527	34 651	876	29 303
R.R.R à obtenir	618	618	-	1 956
Personnel et comptes rattachés	500	400	100	335
Organismes sociaux	-	-	-	-
État, impôts et taxes	6 874	6 827	47	8 920
Groupe et associés	25 868	25 868	-	15 199
Débiteurs divers	1 667	938	729	2 892
Charges constatées d'avance	4 802	4 802	-	4 048
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>89 598</b>	<b>88 722</b>	<b>876</b>	<b>83 843</b>
Amortissements et provisions	190	190	-	228
<b>MONTANT NET</b>	<b>89 408</b>	<b>88 532</b>	<b>876</b>	<b>83 616</b>

Les créances clients ont diminué de 1 221 K€. La baisse des créances est liée notamment à la baisse du chiffre d'affaires Groupe (créances de notre filiale américaine 8 337 K€ contre 11 772 K€ en 2024).

Les clients douteux et litigieux sont provisionnés à hauteur de 190 K€ en 2025 contre 228 K€ en 2024.

Les créances auprès de l'État sont constituées essentiellement de créances en matière de TVA pour 4 781 K€, d'une créance sur l'impôt sur les sociétés 2025 de 1 480 K€ à la suite d'acomptes versés excédentaires.

Groupe et associés : dans le cadre du financement de leurs activités, les avances accordées aux filiales en compte courant sont présentées en autres créances. Le montant des avances accordées s'élève en 2025 à 25 868 K€ contre 15 199 K€ en 2024.

Pour les débiteurs divers, il s'agit principalement d'un produit à recevoir d'indemnités de fin de carrière dans le cadre du PSE pour 1 330 K€, du remboursement à recevoir du fonds de couverture Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) Cardif pour 369 K€ (IDR versées sur décembre 2025).

Les charges constatées d'avance sont constituées uniquement de charges d'exploitation.

Pour information, le risque client est considéré comme non significatif. Par ailleurs, la société a mis en place une couverture du risque crédit.

**Produits à recevoir inclus dans les postes suivants :**

	31/12/2025	31/12/2024
État, impôts et taxes	-	-
Débiteurs divers	2 281	4 476
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>2 281</b>	<b>4 476</b>

Concernant les débiteurs divers, un produit à recevoir au titre du remboursement des indemnités de départ à la retraite des salariés concernés par le PSE et des rabais remises à obtenir (RRO) fournisseurs ont été constatés.

### 13 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>55 198</b>	<b>26 923</b>
Instruments financiers à terme	147	-
<b>Disponibilités</b>	<b>10 517</b>	<b>27 591</b>
• Comptes bancaires	10 509	27 527
• Dépôts à terme	-	-
• Avances compte courant filiales	-	-
• Autres	7	64
<b>MONTANT BRUT</b>	<b>65 862</b>	<b>54 514</b>
Provisions pour dépréciation	-	-
<b>MONTANT NET</b>	<b>65 862</b>	<b>54 514</b>

Les valeurs mobilières de placement sont des produits mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur : OPCVM monétaires en euros ou placements équivalents en euros (certificats de dépôts, comptes à terme...).

Le montant des disponibilités est en augmentation de +11 348 K€.

## 14 MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	31/12/2024	Affectation du résultat 2024	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2025
Capital	17 545					17 545
Primes d'émission et de conversion	79 876					79 876
Réserve légale	2 201					2 201
Autres réserves	212 506					212 506
Réserve PVLT	-					-
Report à nouveau	19 320	(10 706)				8 614
Résultat	10 129	(10 129)	(331)			(331)
Subventions d'investissements	-					-
Provisions réglementées :	37 995		2 368	(4 545)		35 819
• Provision pour hausse des prix	2 877		229	(147)		2 959
• Amortissements dérogatoires	35 118		2 140	(4 398)		32 860
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>379 572</b>	<b>(20 835)</b>	<b>2 037</b>	<b>(4 545)</b>	<b>0</b>	<b>356 230</b>

Le capital social est composé de 17 545 408 actions d'un nominal de 1 euro.

Le montant des dividendes versés en 2025 s'élève à 20 835 K€ au titre des dividendes décidés lors de l'approbation des comptes 2023 en mai 2024, contre 23 439 K€ en 2024.

Les amortissements dérogatoires sont constatés selon les dispositions décrites au paragraphe 1.3. L'impact des amortissements dérogatoires sur la fiscalité latente est reporté au paragraphe 17.

## 15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2024	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	31/12/2025
<b>Exploitation</b>	<b>6 487</b>	<b>2 702</b>	<b>(1 620)</b>	<b>(103)</b>	<b>7 465</b>
• Provisions pour risques	173	23	(20)		176
• Provisions pour charges	134	983	(24)	(57)	1 036
• Provisions pour retours	334	356	(334)		356
• Provisions pour médailles du travail	4 896	557	(739)		4 714
• Provisions pour Indemnités Départ Retraite	189		(51)		138
• Provisions pour litiges	736	672	(428)	(45)	935
• Provisions pour perte de change	25	110	(25)		110
<b>Financier</b>	<b>(0)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(0)</b>
• Provisions pour risques	(0)	-	-	-	(0)
<b>Exceptionnel</b>	<b>26 989</b>	<b>32 647</b>	<b>(7 914)</b>	<b>(2 762)</b>	<b>48 959</b>
• Provisions pour avantages long terme APR	-	32 217	-	-	32 217
• Provisions pour charges	26 989	429	(7 914)	(2 762)	16 742
Impôts	-	-	-	-	-
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>33 475</b>	<b>35 348</b>	<b>(9 535)</b>	<b>(2 865)</b>	<b>56 424</b>
	<b>Exploitation</b>	<b>2 702</b>	<b>(1 620)</b>	<b>(103)</b>	
	<b>Financier</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
	<b>Exceptionnel</b>	<b>32 647</b>	<b>(7 914)</b>	<b>(2 762)</b>	

## 15.1 Provisions pour restructuration

La provision pour restructuration est composée :

- de la provision pour réorganisation 2020 qui s'élève à 1 587 K€ au 31 décembre 2025 contre 4 639 K€ au 31 décembre 2024. La reprise de 3 052 K€ qui correspond aux coûts engagés en 2025.
- de la provision pour réorganisation 2024 qui s'élève à 14 749 K€ au 31 décembre 2025 contre 21 349 K€ au 31 décembre 2024. La reprise de 7 029 K€ se ventile comme suit : une reprise utilisée 4 701 K€ face aux coûts engagés en 2025 et une reprise non utilisée de 2 327 K€.
- le solde de la provision 405 K€, correspond à la réorganisation des horaires de l'établissement de Montévrain.

## 15.2 Provisions pour retours

La provision pour retours s'élève à 356 K€ au 31 décembre 2025 (contre 334 K€ en 2024).

## 15.3 Provisions pour médailles du travail

Une gratification équivalente à un mois de salaire est versée aux salariés à l'occasion de la remise de leur(s) médaille(s) du travail. Celles-ci sont accordées au terme de vingt, trente, trente-cinq et quarante années de travail, sous condition d'une durée minimum de quinze années d'ancienneté.

Les provisions pour médailles du travail sont déterminées par un actuairer, sur la base d'un calcul actuariel en fonction des conditions d'octroi prévues par les accords d'entreprise en vigueur. Pour déterminer la valeur actualisée de cette obligation, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées. La valorisation est effectuée à chaque clôture et tient compte notamment de différentes hypothèses actuarielles telles que l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel par catégorie et le taux d'actualisation.

Les hypothèses actuarielles retenues sont détaillées au paragraphe 19.2. Les écarts actuariels et l'incidence des changements de régime sont constatés immédiatement en résultat.

L'engagement correspondant, comptabilisé dans les comptes sociaux au 31 décembre 2025, s'élève à 4 714 K€ contre 4 896 K€ en 2024. La variation s'explique principalement par la charge courante de l'exercice de 484 K€, et la reprise liée aux prestations payées sur l'exercice à hauteur de 523 K€. Les variations actuarielles s'élèvent à une reprise de 217 K€. Il a été comptabilisé une régularisation avec une dotation de 73 K€ concernant les salariés impactés par la réorganisation.

La valeur actuelle des prestations futures (VAPF) est étalée linéairement au prorata de l'ancienneté acquise et l'ancienneté totale estimée à la date de la prestation.

## 15.4 Provisions pour autres avantages à long terme (APR) :

Cf. paragraphe 1.7.

## 15.5 Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges portent sur les litiges avec des salariés : 935 K€.

Un différend commercial nous oppose à la société auprès de laquelle nous avons acquis les marques et brevets du dispositif médical relatif à une compresse stérile à effet refroidissant appelée « Alkantis Ice Stérile ». L'analyse effectuée en lien avec nos conseils ne nous a pas conduit à constater de provision sur le différend commercial au 31 décembre 2025 (idem 2024).

## 15.6 Provisions pour indemnités de fin de carrière

L'entreprise a recours à un actuairer pour l'actualisation de ses engagements.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés (cf. paragraphes 1.7 et 19), à l'exception de la provision apportée dans le cadre de la fusion de DOLISOS en 2005. Le montant de la provision (3 702 K€ à l'origine) a été figé, conformément à la réglementation, et repris en résultat lors du départ des salariés. Le montant de la provision résiduelle s'élève à 138 K€ au 31 décembre 2025 contre 189 K€ au 31 décembre 2024.

## 16 EMPRUNTS ET DETTES

	31/12/2025	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an et à moins de cinq ans	31/12/2024
Établissements de crédit	7 688	7 688	-	88
Instruments financiers à terme	-	-	-	430
Emprunts et dettes diverses	34	-	34	34
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	789	789	-	219
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 817	30 817	-	28 442
Dettes fiscales et sociales :	38 831	38 831	-	38 014
• Personnel et comptes rattachés	22 870	22 870	-	22 007
• Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 960	13 960	-	13 895
• Impôt bénéfices	-	-	-	-
• Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-	1
• Obligations cautionnées	-	-	-	-
• Autres impôts	2 000	2 000	-	2 111
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 458	3 458	-	1 948
Autres dettes :	25 563	25 563	-	29 074
• Groupe et associés	23 384	23 384	-	27 188
• Autres dettes	2 179	2 179	-	1 886
Produits constatés d'avance	238	238	-	455
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES</b>	<b>107 418</b>	<b>107 384</b>	<b>34</b>	<b>98 704</b>

Les dettes auprès des établissements de crédit concernent les comptes bancaires créditeurs pour un montant de 7 665 K€ ainsi que les intérêts courus à payer pour un montant de 23 K€.

Les dettes en compte courant des filiales sont présentées en « groupe et associés ».

### Charges à payer incluses dans les postes suivants :

	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts et dettes diverses	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 358	15 019
Dettes fiscales et sociales	32 530	31 573
Dettes fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	2 151	1 000
Autres dettes	2 092	1 836
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>54 132</b>	<b>49 428</b>

## 17 SITUATION FISCALE LATENTE

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Provisions réglementées :</b>		
• Provisions pour hausse des prix	(764)	(743)
• Amortissements dérogatoires	(8 486)	(9 069)
<b>CHARGES FISCALES LATENTES</b>	<b>(9 250)</b>	<b>(9 812)</b>
<b>Charges non déductibles temporairement :</b>		
• Participation des salariés	538	-
• Contribution sociale de solidarité des sociétés	125	130
• Autres provisions <sup>(1)</sup>	1 571	1 653
• Provisions pour pensions et obligations similaires <sup>(2)</sup>	8 320	-
• Indemnités Départs Retraite DOLISOS	47	65
<b>GAINS FISCAUX LATENTS</b>	<b>10 602</b>	<b>1 848</b>
<b>RÉSULTAT FISCAL LATENT</b>	<b>1 352</b>	<b>(7 964)</b>

(1) Dont la provision de réorganisation dont une partie et non déductible fiscalement pour un montant de 5 834 K€.

(2) Dont la dotation de la provision de l'accord APR en exceptionnel d'un montant de 32 217 K€ non déductible fiscalement.

La situation fiscale latente est calculée au 31 décembre 2025 en utilisant les taux d'impôt futurs tels que définis dans le tableau suivant :

2025	2026 et après
25,83%	25,83%

Les impôts différés ne sont pas constatés dans les comptes sociaux, à l'exception de l'impôt différé sur l'engagement de retraite DOLISOS comptabilisé dans les comptes sociaux dans le cadre de la fusion pour un montant de 47 K€ (cf. paragraphe 15.6).

## 18 INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET SUR LE RÉSULTAT NET

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres</b>	<b>355 282</b>	<b>379 572</b>
<b>Provision amortissements dérogatoires</b>	<b>(32 860)</b>	<b>(35 118)</b>
<b>Provision pour hausse des prix</b>	<b>(2 959)</b>	<b>(2 877)</b>
Effet fiscal des amortissements dérogatoires <sup>(1)</sup>	8 486	9 069
Effet fiscal de la provision pour hausse des prix <sup>(1)</sup>	764	743
<b>CAPITAUX PROPRES HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES</b>	<b>328 714</b>	<b>351 389</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(1 278)</b>	<b>10 129</b>
Impact dotation provision hausse des prix	229	350
Impact reprise provision hausse des prix	(147)	(94)
Impact dotation aux amortissements dérogatoires	2 140	2 408
Impact reprise aux amortissements dérogatoires	(4 398)	(3 765)
Impact fiscal dotation provision hausse des prix	(59)	(90)
Impact fiscal reprise provision hausse des prix	38	24
Impact fiscal dotation aux amortissements dérogatoires	(553)	(622)
Impact fiscal reprise aux amortissements dérogatoires	1 136	972
<b>RÉSULTAT NET HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES</b>	<b>(2 893)</b>	<b>9 313</b>

(1) Taux d'impôt retenu 25,83%.

## 19 ENGAGEMENTS HORS-BILAN

### 19.1 Engagements liés aux opérations de croissance externe (acquisitions, cessions) et autres acquisitions d'actifs

#### Acquisition d'ALKANTIS

Un complément de prix est prévu au contrat sur les acquisitions des marques et brevets :

- en 2023, de 10% du chiffre d'affaires net de remises excédant dix millions d'euros réalisé en 2022 sur ce produit, avec un plafond de complément de prix de deux millions d'euros,
- en 2028, de 10% du chiffre d'affaires net de remises excédant vingt millions d'euros réalisé en 2027 sur ce produit, avec un plafond de complément de prix de quatre millions d'euros.

La société n'a pas réalisé, à ce jour, de chiffre d'affaires, les procédures réglementaires étant en cours. N'envisageant pas d'encaissements futurs avant plusieurs années, aucun montant n'a été comptabilisé au titre de ce complément de prix car les conditions de comptabilisation ne sont pas remplies à la clôture.

Rappel : les actifs liés à ALKANTIS ont été provisionnés à 100% en 2019.

Aucune provision pour litige n'a été constatée (cf. paragraphe 15.5).

#### Acquisition de ABBI

Les engagements liés à l'acquisition ont été soldés du fait de la cession.

Une convention d'abandon de créance en compte courant avec clause de retour à meilleure fortune a été conclue pour un montant de 448 K€ non constatée par prudence à échéance juin 2034.

#### BOIRON Asie

Le 3 septembre 2024, BOIRON société mère a conclu un pacte d'actionnaires avec BOIRON Asia et la société HK CALENDULA MANAGEMENT. Ce pacte d'actionnaires prévoit une obligation de rachat par BOIRON société mère, à l'horizon 2030, des titres de BOIRON Asia détenus par la société HK CALENDULA MANAGEMENT. Cet actionnaire minoritaire détient 15% des actions de BOIRON Asia sans droit de vote, ni dividendes. La juste valeur de l'engagement au 31 décembre 2025 s'élève à 3 513 K€.

### 19.2 Engagements sociaux – principales hypothèses actuarielles

	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'actualisation	3,85%	3,4%	3,4%
Revalorisations annuelles des salaires <sup>(1)</sup>	3,0%	3,0%	3,0%
Taux de charges sociales cadre	49,6%	46,9%	49,6%
Taux de charges sociales non-cadre	40,5%	39,3%	40,4%

(1) Hors augmentations différenciées par tranche d'âge.

### 19.3 Engagements sociaux – indemnités de départ à la retraite

	31/12/2025	31/12/2024
Valeur actuelle	25 600	26 507
Montant comptabilisé (cf. paragraphe 15.6)	(138)	(189)
Engagements de retraite	25 462	26 318
Juste valeur du fonds BNP <sup>(1)</sup>	(14 029)	(17 029)
<b>ENGAGEMENTS NETS NON COMPTABILISÉS</b>	<b>11 433</b>	<b>9 289</b>

(1) Aucune cotisation versée en 2025 et 2025. La BNP est porteur du fonds.

La valeur actuelle probable des droits acquis a été estimée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

L'évaluation actuarielle des engagements liés aux Indemnités de Départ à la Retraite a été réalisée en application de l'accord de branche étendu le 19 janvier 2004 et tient compte des lois de financement de la Sécurité Sociale votées entre 2007 et 2015. Conformément à ces dispositions, le calcul de l'engagement est effectué pour l'ensemble des salariés en retenant une hypothèse de départ à la retraite à l'initiative du salarié et une prise en compte de l'obligation des droits au prorata des droits acquis.

Une variation de la valeur actuelle des IDR s'explique par l'augmentation des engagements sociaux des salariés concernés par un réajustement de la réorganisation 2024 (dotation de 566 K€ dont 173 K€ pour les départs liés à la mesure d'âge).

Aucune cotisation n'a été versée au fonds en 2025. La diminution du fonds est liée principalement au remboursement des indemnités versées pour 2 175 K€ (contre 2 086 K€ en 2024) et à la fraction du fonds que la société a décidé d'affecter au remboursement des indemnités qui seront versées lors du départ à la retraite des salariés concernés par la mesure d'âge de la réorganisation 2024.

## 19.4 Engagements sociaux-avantages long terme / accord de préparation à la retraite

	31/12/2025	31/12/2024
Valeur actuelle	-	34 290
<b>ENGAGEMENTS NETS NON COMPTABILISÉS</b>	<b>-</b>	<b>34 290</b>

Comme indiqué en paragraphe 1.7, l'analyse réalisée dans le cadre de la signature d'un nouvel accord a conduit à considérer l'APR comme un avantage long terme.

## 19.5 Autres engagements

### Engagements donnés :

	31/12/2025	À moins d'un an	D'un à cinq ans	À plus de cinq ans	31/12/2024
Cautions bancaires <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	351
Cautions sur locations <sup>(2)</sup>	302	5	297	-	282
Cautions fiscales et douanières	775	-	775	-	775
Souscription titres (placements financiers) <sup>(3)</sup>	1 618	1 259	359	-	2 891
Instruments sur devises	38 913	38 913	-	-	7 777
<b>MONTANT ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>41 608</b>	<b>40 177</b>	<b>1 430</b>	<b>0</b>	<b>12 076</b>

<sup>(1)</sup> Les cautions sur locations ont été données principalement pour des filiales (loyer immobilier et loyer voitures).

<sup>(2)</sup> Investissement total FCPI de 10 000 K€ sur cinq ans, la part d'ores et déjà investie s'élève à 8 382 K€ (cf. paragraphe 10).

### Engagements reçus :

	31/12/2025	À moins d'un an	D'un à cinq ans	À plus de cinq ans	31/12/2024
Garanties immobilières	184	184	-	-	52
Ligne de crédit bancaire	-	-	-	-	-
Instruments sur devises	54 678	54 678	-	-	31 496
<b>MONTANT ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>54 862</b>	<b>54 862</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>31 548</b>

Les garanties immobilières sont données aux filiales. Les engagements indiqués pour les instruments sur devises sont valorisés au cours à terme (cf. paragraphe 1.8 sur la valorisation des instruments de couverture).

### Instruments sur devises :

Le Groupe BOIRON est exposé à deux types de risques de change :

- un risque de change patrimonial qui provient des participations de BOIRON dans les filiales étrangères. Ce risque est évalué, mais ne fait pas l'objet d'une gestion spécifique dans la mesure où ces participations sont détenues sur un horizon à long terme,
- un risque de change sur transactions qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du Groupe.

Le risque de change sur transactions provient principalement :

- des ventes réalisées en devises locales,
- des besoins de financement de certaines filiales,
- des dividendes en devises versés par les filiales.

Le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures afin de protéger le résultat du Groupe contre des variations défavorables des cours des monnaies étrangères contre euro.

Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.

Les opérations de couverture portent essentiellement sur des couvertures de juste valeur. Leur échéance est inférieure à un an.

Les opérations de couverture sur les opérations commerciales sont réalisées sur la base des factures émises.

Les opérations de couverture autorisées sont : les prêts et emprunts en monnaies étrangères, le change comptant ou à terme, les options de change, avec une durée maximale de douze mois.

Les opérations de couverture sont essentiellement des ventes à terme.

Le tableau suivant présente ces instruments pour les contrats de terme (il n'existe pas d'options de change) et pour les principales devises concernées, pour 2025 et 2024.

Les principaux actifs et passifs commerciaux en devises dans les comptes de BOIRON se décomposent comme suit, au 31 décembre 2025 :

Instruments dérivés		31/12/2025			31/12/2025			31/12/2024			31/12/2024		
Devise	Type de contrat	Couvertures commerciales de juste valeur			Couvertures de comptes courants de trésorerie bancaire			Couvertures commerciales de juste valeur			Couvertures de comptes courants de trésorerie bancaire		
		Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste valeur (en K€)
Dollar américain	Contrats à terme	(16 200)	(13 787)	60	(6 146)	(5 231)	55	(11 602)	(11 167)	(199)	(13 000)	(12 513)	(164)
Dollar canadien	Contrats à terme	(1 106)	(687)	(4)	(300)	(186)	(2)	(797)	(533)	2	(1 000)	(669)	8
Forint hongrois	Contrats à terme	-	-	-	(210 000)	(545)	4	-	-	-	250 000	608	(5)
Leu roumain	Contrats à terme	(1 037)	(203)	-	18 000	3 532	10	-	-	-	10 500	2 111	6
Zloty polonais	Contrats à terme	-	-	-	4 500	1 066	4	(711)	(166)	(0)	3 500	819	5
Couronne tchèque	Contrats à terme	(13 656)	(563)	(2)	57 000	2 352	-	-	-	-	35 000	1 390	2
Real brésilien	Contrats à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Francs suisse	Contrats à terme	-	-	-	1 950	2 094	(4)	-	-	-	1 800	1 912	(19)
Peso colombien	Contrats à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollard Hong-Kong	Contrats à terme	(9 876)	(1 080)	9	(22 000)	(2 405)	16	(1 959)	(243)	(2)	(33 000)	(4 090)	(62)
Rouble russe	Contrats à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>(16 321)</b>	<b>63</b>		<b>675</b>	<b>83</b>		<b>(12 109)</b>	<b>(200)</b>		<b>(10 433)</b>	<b>(229)</b>

Cf. paragraphe 1.8 sur la valorisation des instruments de couverture : la juste valeur est enregistrée dans les comptes, les couvertures sont valorisées au cours de clôture.

## 20 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge en 2025 et 2024 sont les suivants :

Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge <sup>(1) (2)</sup> (Montant HT en K€)	FORVIS MAZARS		GRANT THORNTON	
	2025	2024	2025	2024
Honoraires afférents à la certification des comptes	112	112	96	96
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité <sup>(3)</sup>	31	31	31	31
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité - requis par les textes légaux <sup>(4)</sup>	12	12	5	5
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité – non requis par les textes légaux <sup>(4)</sup>				
<b>TOTAL</b>	<b>155</b>	<b>155</b>	<b>132</b>	<b>132</b>

(1) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable et prises en charge au compte de résultat de ce dernier.

(2) Les honoraires ici présentés sont ceux fournis par les Commissaires aux comptes de BOIRON société mère aux sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation. Ils n'incluent pas les honoraires facturés par leurs réseaux.

(3) Pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce.

(4) Cette rubrique reprend les diligences et prestations rendues par le Commissaire aux comptes.

Elles peuvent être requises par des dispositions légales ou fournies à la demande du Groupe ou de ses filiales.

Les informations données dans ce tableau sont établies en conformité avec le règlement ANC n° 2016-09.

## 21 ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

Le 20 février 2026, un partenariat stratégique a été signé avec la société PANAXIA Malta, spécialisée dans la recherche et le développement du cannabis à usage médical. Ce partenariat consiste en une option, exerçable à partir de 2029, de prise de participation majoritaire au capital de PANAXIA Malta. Cette option, consentie moyennant le versement d'un montant pouvant aller jusqu'à 3 200 K€, doit permettre à PANAXIA de continuer son développement dans les pays européens où le cannabis à usage médical est autorisé.

Il n'a pas été identifié d'autre évènement post-clôture pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers de BOIRON SA.

## 22 AUTRES INFORMATIONS

BOIRON SA, en tant que société tête de Groupe, établit des comptes consolidés. Elle est elle-même consolidée par intégration globale dans les comptes de BOIRON DÉVELOPPEMENT.

# Tableau des filiales et participations

Les filiales et participations sont classées par date de création ou date d'acquisition.

Données 2025		Devise	Capital	Capitaux propres hors capital y compris résultat avant affectation des résultats	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis (-)/Prêts et avances reçus (+)	Cautions et avals données	Taux moyen de l'exercice	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Pays	Dénomination sociale	KDev	KDev	en K€	en K€	en K€	en K€	en K€	KDev	KDev	en K€	
	Filiales (+ de 50% de capital détenu par la société)											
Belgique	UNDA	EUR	62	425	11 359	487	418			0	62	
Italie	LABORATOIRES BOIRON	EUR	2 500	10 156	624	624	6 900			26 451	376	
États-Unis	BOIRON USA	USD	33 588	(2)	29 837	29 837	(15 052)		0,88547	0	(1)	
Espagne	BOIRON SOCIEDAD IBERICA DE HOMEOPATIA	EUR	1 099	2 039	2 295	2 295	485	152		13 173	152	
Canada	BOIRON CANADA	CAD	2 395	902	1 614	1 614	(164)		0,63363	22 050	153	
France	BOIRON CARAIBES	EUR	1 660	976	1 898	1 898	1 965			5 961	379	2 055
Rép.Tchèque	BOIRON CZ	CZK	3 600	89 034	99	99	2 679		0,04050	207 403	13 623	365
Slovaquie	BOIRON SK	EUR	406	727	390	390	(296)			3 401	321	
Pologne	BOIRON SP	PLN	30 099	(5 111)	7 320	5 896	1 332	68	0,23589	34 455	3 084	236
Roumanie	BOIRON RO	RON	15 080	34 074	3 141	3 141	2 308		0,19835	64 955	5 323	791
Tunisie	BOIRON TN	TND	105	2 695	84	84			0,29559	5 954	293	
Hongrie	BOIRON	HUF	1 090 000	(896 886)	3 359	501	(341)	82	0,00251	868 864	10 894	
Russie	BOIRON	RUB	827 000	727 457	13 775	13 775			0,01055	2 049 283	176 778	243
Brésil	BOIRON MEDICAMENTOS HOMEOPATICOS	BRL	40 200	3 288	23 104	6 711			0,15859	63 232	7 353	
France	LES EDITIONS SIMILIA	EUR	43	(80)	753	0	(74)			68	(52)	
Suisse	BOIRON	CHF	114	298	581	581	395		1,06712	316	66	
France	BOIRON	EUR	555	1 139	555	555	1 613			4 486	343	1 110
Bulgarie	BOIRON BG	BGN	650	5 249	332	332	(1 179)		0,51130	18 734	1 307	307
Portugal	BOIRON	EUR	400	(103)	400	259	(1 424)			4 855	42	
Belgique	BOIRON	EUR	11 019	(4 429)	11 019	10 708	4 786			12 202	438	
Inde	BOIRON LABORATORIES	INR	377 005	(327 421)	4 764	0			0,01016	0	0	
Colombie	BOIRON SAS	COP	18 400 000	(28 895 817)	4 563	0	(4 868)		0,00022	17 819 002	(9 876 451)	
Asie	BOIRON ASIA	HKD	4 328	4 996	500	500	(2 470)		0,11357	112 058	6 912	
Allemagne	BOIRON	EUR	511	(460)	717	0					(3)	
France	C.D.F.H.	EUR	208	(48)	208	208	7			630	10	
France	C.E.D.H.	EUR	1 358	241	1 416	1 416	497			1 890	73	